

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au point 18 des orientations publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

**Conditions Financières en date du 28 mai 2024**



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) : 969500HTMRLUYR8W5087**

Programme d'émission de titres de créance

*(Euro Medium Term Note Programme)*

de 2.000.000.000 d'euros

**Emprunt obligataire d'un montant de 10.000.000 euros portant intérêt au taux de 3,232% par an et venant à échéance le 30 mai 2029**

**SOUCHE No : 79**

**TRANCHE No : 1**

Prix d'Emission : 100 %

**Marex SA**

Accusé de réception en préfecture  
013-231300021-20240528-GF1\_S79T1-AU  
Date de télétransmission : 28/05/2024  
Date de réception préfecture : 28/05/2024

## PARTIE A

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 29 septembre 2023 relatif au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 2.000.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**).

Les Conditions Financières doivent être lues conjointement avec le Document d'Information et constituent avec celui-ci un document d'information (le **Document d'Information**). Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont (a) publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.maregionsud.fr/votre-region/le-conseil-regional/fonctionnement-de-linstitution>), et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès duquel il est possible d'en obtenir copie.

1. **Émetteur :** Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
2. (a) **Souche :** 79  
(b) **Tranche :** 1  
(c) **Date à laquelle les Titres deviennent assimilables :** Sans objet
3. **Devise Prévue :** Euros (€)
4. **Montant Nominal Total :** 10.000.000 €  
(a) **Souche :** 10.000.000 €  
(b) **Tranche :** 10.000.000 €
5. **Prix d'émission :** 100 % du Montant Nominal Total de la Tranche
6. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :** 100.000 €
7. (a) **Date d'Emission :** 30 mai 2024  
(b) **Date de Début de Période d'Intérêts :** Date d'Emission
8. **Date d'Echéance :** 30 mai 2029
9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 3,232 %

10. **Base de remboursement :** Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Montant Nominal Total.
11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans objet
12. **Options de remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires :** Sans objet
13. (a) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (b) **Date d'autorisation de l'émission des Titres :** Délibération du Conseil Régional de l'Émetteur n°23-0680 en date du 15 décembre 2023
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

#### **STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER**

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Sans objet
- (a) **Taux d'Intérêt :** 3,232 % par an payable annuellement
- (b) **Date(s) de Paiement du Coupon :** 30 mai de chaque année à compter du 30 mai 2025 et jusqu'à la Date d'Echéance (inclusive), ajusté conformément à la Convention de Jour Ouvré Suivante
- (c) **Montant de Coupon Fixe :** 3.232 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée, non ajusté
- (d) **Montant de Coupon Brisé :** Sans objet
- (e) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4.1) :** Exact/Exact-ICMA
- (f) **Date(s) de Détermination (Article 4.1) :** 30 mai pour chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Non Applicable
17. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable :** Sans objet
18. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**

19. **Option de remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans objet
20. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet
21. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
22. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
23. **Montant de Remboursement Anticipé**
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5.6), pour illégalité (Article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 8) : Conformément aux Modalités
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 5.6) : Oui

**STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES**

24. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur
- (b) Établissement Mandataire : Sans objet
- (c) Certificat Global Temporaire : Sans objet
25. **Place(s) Financière(s) (Article 6.7) :** T2
26. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Sans objet
27. **Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :** Sans objet
28. **Stipulations relatives à la consolidation :** Sans objet
29. **Masse (Article 10) :** Les nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

Accusé de réception en préfecture  
013-231300021-20240528-GFI\_S79T1-AU  
Date de télétransmission : 28/05/2024  
Date de réception préfecture : 28/05/2024

Marex SA, 42 rue Washington, 75008 Paris.

Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

30. **Autres informations :** Sans objet

### **RESPONSABILITÉ**

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Madame Raphaëlle SIMEONI, Directrice Générale des Services  
Dûment autorisée



Par délégation du Président du Conseil Régional  
Directrice Générale des Services Régionaux  
La  
**Raphaëlle SIMEONI**

Accusé de réception en préfecture  
013-231300021-20240528-GFI\_S79T1-AU  
Date de télétransmission : 28/05/2024  
Date de réception préfecture : 28/05/2024

## PARTIE B

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. FACTEURS DE RISQUE

Sans objet

#### 2. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

(i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 30 mai 2024 a été faite par l'Émetteur (ou pour son compte).

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 4.900 € hors taxes

#### 3. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par S&P Global Ratings Europe Limited (**S&P**).

S&P est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). S&P figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

Conversion en euros : Sans objet

#### 4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale

Accusé de réception en préfecture  
013-231300021-20240528-GFI\_S79T1-AU  
Date de télétransmission : 28/05/2024  
Date de réception préfecture : 28/05/2024

avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

## 5. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

- (a) Raisons de l'offre : Le produit net de l'émission des Titres est destiné au financement des investissements de l'Émetteur.

## 6. TITRES A TAUX VARIABLE UNIQUEMENT – HISTORIQUE DES TAUX D'INTERETS

Détail de l'historique du taux EURIBOR pouvant être obtenu sur le site internet <https://www.emmi-benchmarks.eu/benchmarks/euribor/rate/>

## 7. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres  
du Syndicat de Placement : Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent  
Placeur : Marex SA

Restrictions de vente - États-Unis Réglementation S *Compliance Category 1*; Règles  
d'Amérique : TEFRA Sans objet

## 8. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR001400Q9Y6

(b) Code commun : 282781379

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de  
Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour  
Euroclear et Clearstream : Non

(d) Tout système de compensation autre que  
Euroclear France, Euroclear et  
Clearstream et le(s) numéro(s)  
d'identification correspondant(s) : Sans objet

(e) Livraison : Livraison franco

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs  
initiaux désignés pour les Titres : Banque Internationale à Luxembourg SA  
69 route d'Esch  
L-2953 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs  
additionnels désignés pour les Titres : Sans objet